

BON À SAVOIR POUR LES ENTREPRISES : BIEN GÉRER POUR PROSPÉRER

Flux de trésorerie

Gérer les flux de trésorerie, c'est gérer les rentrées et sorties d'argent de l'entreprise.

- Les sommes à recevoir (de la part des clients qui ont acheté un produit ou un service) qui n'ont pas encore été recouvrées s'appellent **créances clients (ou comptes clients)**.
- Les sommes à payer (pour payer les fournisseurs, le personnel et les autres charges d'exploitation) qui n'ont pas encore été versées s'appellent **dettes fournisseurs (ou comptes fournisseurs)**.

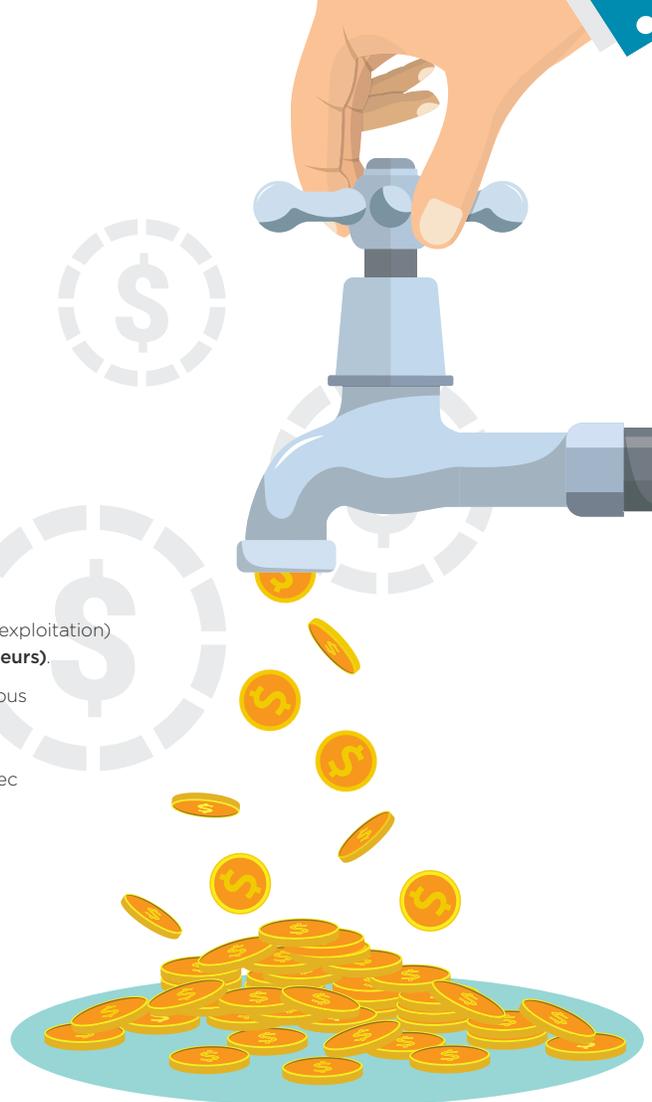
Une entreprise doit s'assurer que la trésorerie qu'elle recouvre est suffisante pour couvrir tous ses paiements (décaissements).

- Si elle n'y arrive pas, elle devra élaborer des stratégies pour remédier à cette situation. Elle pourrait, par exemple, accélérer la perception des comptes clients ou négocier avec ses fournisseurs pour obtenir plus de temps pour régler ses comptes fournisseurs.

Trésorerie

- On entend par trésorerie l'argent dont peut disposer immédiatement l'entreprise pour ses activités, notamment :
 - les pièces de monnaie et les billets de banque;
 - les fonds dans un compte bancaire;
 - les titres négociables liquides (produits financiers qui peuvent être vendus ou encaissés immédiatement, par exemple les certificats de placement garanti);
 - les actions, qui ont une valeur monétaire lorsqu'elles sont vendues.
- Les immobilisations (matériel, équipement, bâtiments, véhicules, etc.), les créances clients (ventes conclues mais non recouvrées) et les stocks (produits à vendre) ne font pas partie de la trésorerie.

Une bonne gestion des flux de trésorerie exige un **budget de trésorerie (budget de caisse)**, qui comprend les coûts et les frais escomptés ainsi que des fonds pour les urgences et les imprévus. Ce budget doit être mis à jour régulièrement, en fonction de l'évolution du marché.



Dans la gestion des flux de trésorerie, il faut distinguer les deux éléments suivants.

Trésorerie à usage restreint

- Ces fonds sont soumis à des restrictions, car ils n'appartiennent pas à l'entreprise.
- Il s'agit, entre autres, de l'argent destiné à l'Agence du revenu du Canada (comme les taxes telles que la TPS) et des retenues sur salaire (pour le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec et le Régime d'assurance emploi).
- Les sûretés exigées dans certains cas par un établissement financier, par exemple une somme à garder en réserve, en font aussi partie.

Cet argent doit être conservé et consigné séparément.

Trésorerie à usage libre

- Ces fonds appartiennent à l'entreprise et peuvent être utilisés pour financer ses activités.
- Ils peuvent servir aux paiements courants comme ceux du loyer, des emprunts (capital et intérêts), des services publics et des salaires ainsi que des frais de transaction (par exemple, le pourcentage versé aux sociétés émettrices de cartes de crédit) et à parer aux imprévus.

L'excédent de trésorerie peut financer des investissements et des projets d'expansion ou de diversification.

PROFITEZ DE NOS RESSOURCES POUR LES ENTREPRISES :
cpacanada.ca/basentreprises